



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 23 décembre 2022

Circulaire aux administrations communales

N°12/2022

Objet : Compte de l'exercice 2021

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, je vous prie de trouver ci-joint le compte du SYVICOL de l'exercice 2021, dûment arrêté par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 7 décembre 2022.

L'article susmentionné dispose que l'envoi du compte doit être accompagné d'un rapport sur les activités du syndicat de la même année. Celui-ci, qui vous a été communiqué antérieurement sous forme imprimée, peut être téléchargé sous <https://www.syvicol.lu/download/4763/rapport-annuel-2021.pdf>.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations les meilleures.

Gérard Koob
Secrétaire

Emile Eicher
Président